

N°	MOIS	ANNEE
03	SEPTEMBRE	2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux mille vingt et un, le 30 septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Madame Marie-Christine CHAVILLON**.

Étaient présents : M. CAPELLE, M. BERTHON, M. JONIEC, Mme CLÉMENCE, Mme JONIEC, Mme MURET, M. DE LAROCHE, Mme GIMENO,

Étaient absents excusés : M. JAMOT a donné pouvoir à M. JONIEC
M. BLONDEAU a donné pouvoir à Mme MURET
Mme COURREGÉ a donné pouvoir à M. BERTHON
Mme SCHMIT a donné pouvoir à Mme CHAVILLON

Étaient absentes : Mme GADRAS, Mme PATIN

Nombre de membres élus	15	Quorum	8
Nombre de membres présents	09	Date de la convocation	22 septembre 2021
Nombre de membres votants	13	Date de l'affichage	23 septembre 2021

Objet : PLAN DE RELANCE - CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION APPEL À PROJETS POUR UN SOCLE NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP_SNEE) visant à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique.

L'objectif de ce plan de relance est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets :

- l'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques,
- les services et ressources numériques,
- l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

Pour cela, l'État investit 105 millions d'euros à compter de 2021 dans le cadre du plan de relance pour soutenir les projets pédagogiques de transformation numérique dans l'ensemble des écoles. L'aide de l'État est comprise entre 50 % et 70 % selon la nature de la dépense et le montant engagé par la commune. Madame le Maire explique qu'un dossier de demande de subvention a été déposé sur la plateforme « Demarches-simplifiees.fr » en mars 2021. Notre demande de subvention a été retenue, elle va se concrétiser par la signature d'une Convention déclinant les modalités de financement et de suivi d'exécution.

Calendrier prévisionnel du déploiement :

- Date prévisionnelle de début de déploiement : le 13/09/2021
- Date prévisionnelle de fin de déploiement : le 31/12/2021

Montant des contributions financières prévisionnelles des parties :

Coût total collectivité (TTC) pour l'ensemble du projet : **7 748,00 €**

- dont subvention de l'État demandée : **5 418,80 €**

Coût total collectivité (TTC) sur le volet équipement : **7 724,00 €**

- dont subvention de l'État demandée : **5 406,80 €**

Soit un taux de subventionnement sur ce volet de : 70 %

Coût total collectivité (TTC) sur le volet services et ressources numériques : **24,00 €**

- dont subvention de l'État demandée : **12,00 €**

Soit un taux de subventionnement sur ce volet de : 50 %

Les coûts de mise en service restent à la charge totale de la collectivité.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la Convention de financement Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE) selon les conditions fixées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **vote 13 voix POUR** :

Autorise Madame le Maire à signer la Convention de financement Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE) et tous les documents nécessaires.

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,
Marie-Christine CHAVILLON